

**MAKHEIA ANNONCE L'ATTRIBUTION GRATUITE DE BSA
AU PROFIT DES ACTIONNAIRES ET RÉDUIT SA DETTE OBLIGATAIRE**

1 BSA A par action, chaque BSA A donnant le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 0,21 € du 31 juillet 2020 au 31 mars 2021 et ouvrant le droit à certaines conditions à des BSA B

1 BSA B par action nouvelle créée sur exercice des BSA A avant le 31 décembre 2020 (inclus), chaque BSA B donnant le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 0,16 € du 5 janvier 2021 au 15 décembre 2021

Conformément au vote de l'Assemblée Générale du 8 juillet dernier, Makheia, après avoir conclu un protocole d'accord réunissant ses principaux actionnaires et le porteur de son contrat d'obligations convertibles (« OC »), opère deux opérations financières importantes : l'attribution gratuite de BSA A et B qui pourrait générer un produit brut de plus de 6,6 M€ et la réduction de sa dette en incorporant la créance issue de la première tranche des obligations convertibles pour un montant de plus de 1,6 M€.

Makheia remercie l'ensemble de ses actionnaires, institutionnels et individuels ainsi que son obligataire pour leur soutien important et l'accompagnement à long terme de l'entreprise, indispensable dans une situation économique qui reste, post-Covid, complexe pour l'ensemble des marchés.

Attribution gratuite de BSA au profit des actionnaires

La société Makheia a décidé de procéder à une émission et attribution gratuite de bons de souscription d'actions au profit de l'ensemble de ses actionnaires prenant la forme de BSA A et de BSA B tels que décrits ci-après.

- Les BSA A seront attribués gratuitement au 31 juillet 2020 aux actionnaires à raison d'un BSA par action détenue.
- Un BSA A donnera le droit de souscrire une action nouvelle de la Société d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, émise au prix unitaire de 0,21 € (prime d'émission incluse), à libérer intégralement en numéraire à la souscription.
Ce prix d'exercice correspond à une décote de 40% sur la moyenne des cours de bourse du mois de Juin.
- Découlant des droits attachés aux BSA A, les BSA B seront attribués, le 8 janvier 2021, gratuitement et automatiquement à tous les actionnaires ayant exercé tout ou partie de leur BSA A au plus tard le 31 décembre 2020 à raison d'un BSA B par action nouvelle créée sur exercice des BSA A. Seuls les actionnaires ayant exercé leur BSA A au plus tard le 31 décembre 2020 auront droit à cette attribution.
- Un BSA B donnera le droit de souscrire une action nouvelle de la Société d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, émise au prix unitaire de 0,16 € (prime d'émission incluse), à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

Montant et objectif de l'émission :

Dans l'hypothèse où tous les BSA A seraient exercés, le produit brut de l'émission des actions nouvelles issues de BSA A serait de 3 733 216,20 €.

Dans l'hypothèse où suite à l'exercice de l'ensemble des BSA A avant le 31 décembre 2020, tous les BSA B étaient attribués et exercés, le produit brut de l'émission des actions nouvelles issues des BSA B serait de 2 844 355,20 €

Le produit éventuel de l'exercice de la totalité des BSA permettra à la société de poursuivre son développement et de préparer l'étude d'un accrochage industriel avec un opérateur complémentaire.

Calendrier indicatif :

| | |
|---------------------------|--|
| 24 juillet 2020 | Parution de l'avis BALO relatif à l'émission des BSA |
| 27 juillet 2020 | Diffusion par Euronext de l'avis d'émission |
| 29 juillet 2020 | Cotation des BSA A sur Euronext Growth |
| 30 juillet 2020 | Record date |
| 31 juillet 2020 | Attribution des BSA A Début de la période d'exercice des BSA A |
| 31 décembre 2020 (inclus) | Date limite d'exercice des BSA A pour bénéficier des BSA B |
| 6 janvier 2021 | Cotation des BSA B sur Euronext Growth |
| 8 janvier 2021 | Attribution des BSA B à raison d'un BSA B par action créée sur exercice des BSA A avant le 31 décembre 2020. Début de la période d'exercice des BSA B |
| 31 mars 2021 (inclus) | Fin de la période d'exercice des BSA A |
| 15 décembre 2021 | Fin de la période d'exercice des BSA B |

Facteurs de risques :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 disponible sur le site internet de la société.

Absence de prospectus : S'agissant d'une offre mentionnée au 1° de l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier (montant total de l'offre inférieur à 8 000 000 € calculé sur une période de 12 mois), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Notice : Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié le 24 juillet 2020 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO). Cet avis, contenant les modalités détaillées de l'attribution gratuite des BSA, sera disponible sur le site Finance de Makheia.

Réduction de la dette pour plus de 2,3 M€

Par ailleurs, Makheia va également réduire sa dette via l'incorporation au capital d'une partie de la créance du porteur d'OC, Isatis Capital.

Cette réduction s'opère en deux étapes :

- Au 20 juillet constatation de l'augmentation de capital par incorporation de la créance 2019 de 1,6 M€, sur la base d'un prix de souscription de 0,21 € l'action (approuvée lors de l'AG du 8 juillet)
- En décembre (après vote de l'AGE) par l'intégration de 0,700 M€ complémentaire sur la base d'un prix de souscription de 0,16 € l'action (en cohérence avec l'opération d'attribution de BSA B qui sera réalisée en janvier 2021).

Au total, les deux opérations devraient permettre au Groupe de renforcer ses fonds propres d'un montant de l'ordre de 3,6 M€ à minima, et de près de 6 M€ si l'ensemble des BSA étaient exercés.

A propos de Makheia

Groupe de communication côté sur Euronext Growth, élu groupe de communication indépendant de l'année, en 2015, et meilleur groupe de communication indépendant en 2019, Makheia est dédié aux stratégies et contenus de marque, à la communication digitale, et milite pour une communication contemporaine, consentie, mesurable et responsable. Notre offre s'organise autour de 4 pôles stratégiques :

/ Digital / Brand Content / Publicité et Marketing / Medias internes

Fort de 10 années d'expertise, nous combinons analyse data, réflexion, création, digital et contenus pour construire une nouvelle relation, intelligente, entre les marques, leurs différents publics et ce sur l'ensemble des canaux.

Makheia est certifié ISO 9001 et bénéficie de la qualification Entreprise innovante d'OSEO.

A découvrir sur <https://makheia.com>

MAKHEIA GROUP

89 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
+33 (0)1 42 12 20 00
www.makheia.com

ISIN FR0000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK:FP

Pour toute information :

Makheia Group

Guillaume Beaumont – gbeaumont@makheia.com

Les informations financières de **Makheia Group** sont accessibles ici :

<https://makheia.com/finance/>